

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 535^e séance intensive tenue le 5 décembre 2011,
à 9 h 30, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Colin, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Arlette Kolta, M. Claude Marois, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, M. Daniel Weinstock, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Masclé; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, Mme Yvonne Ellis, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, Mme Stéfanie Tougas; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; une représentante des cadres et professionnels : Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Jessica Leblanc, M. Pierre Ménard-Tremblay, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, M. Hugues Cormier, Mme Monique Desroches, Mme Aude Dufresne, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, Mme Fahima Nekka, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Michel Nyabenda; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Simon Carrier, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard; les représentants du corps professoral : Mme Thérèse Cabana, M. Milton Campos, Mme Sylvie Cossette, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Gérald Domon, M. Antonio Nanci, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif, Mme Nathalie Trépanier, M. Luc Valiquette; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe, un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; une représentante du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Pierre Chenard.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membre nommé par un conseil représentant le personnel

Margaret Lapointe, présidente, Syndicat des employés de l'Université de Montréal 1244

Fin de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de musique

M. Pierre Rolland, professeur agrégé (retraité) et ancien doyen de la Faculté de musique, décédé le 29 novembre 2011.

AU-535-1

ORDRE DU JOUR
A-21/535^e/851

AU-535-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/535^e/851.

M. Louis Dumont se dit déçu que le Comité de l'ordre du jour n'ait pas estimé pertinent d'explorer des avenues pour utiliser pleinement le temps qui avait été prévu pour cette séance intensive. Il se serait avéré intéressant, afin d'éviter que les instances travaillent en silo, de profiter de l'après-midi pour inviter la chancelière, des membres du Conseil ou d'autres instances pour échanger avec les membres de l'Assemblée.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 533^e séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2011
 - 2.2. Procès-verbal de la 534^e séance tenue le 14 novembre 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre à la Commission des études

8. Comité permanent de la politique linguistique : rapport du président

9. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
- Orientations budgétaires 2012-2013

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le lundi 23 janvier 2012, à 14 h

11. Clôture de la séance

Des scrutatrices sont désignées, aux fins du point 7. L'Assemblée nomme à cette fin Mmes Mireille Beaudet et Karine Tousignant.

AU-535-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX AU-535-2

AU-535-2.1 Procès-verbal de la 533^e séance extraordinaire AU-535-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 533^e séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2011, tel que présenté.

AU-535-2.1 Procès-verbal de la 534^e séance AU-535-2.1

Mme Louise Béliveau précise que son intervention, rapportée à la neuvième ligne du point 534-6, à la page 7, quant au caractère éprouvé de certains produits logiciels dans de nombreuses universités, ne visait que le logiciel Synchro et suggère le retrait de la référence à eCODAC, qui est un développement réalisé à l'interne, à partir du logiciel *On Base*.

Madame Maude Marquis-Bissonnette demande qu'au 4^e paragraphe du même point, la phrase suivante soit ajoutée : « Elle ajoute que cette demande a été formulée à de nombreuses reprises. »

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 534^e séance tenue le 14 novembre 2011, tel que modifié.

AU-535-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-535-3

Le secrétaire général fait le suivi de la demande de dépôt du contrat entre le CEPSUM et le Collège Montmorency, formulée par Mme Marquis-Bissonnette à la dernière séance. Vérification faite auprès de la direction du CEPSUM, il s'avère qu'aucune entente contractuelle écrite n'a été conclue et que les relations, quant à l'utilisation des installations du Collège par les étudiants de l'UdeM, sont jusqu'à nouvel ordre, régies par une entente de bonne foi, fondée sur le « bon voisinage ».

Se reportant aux propos tenus, lors de la dernière séance, par M. Jean-Pierre Blondin, Mme Renée Béland demande s'il est bien exact qu'un professeur peut refuser de se prêter à

Académie I

Mme Gonia Jarema, Faculté des arts et des sciences, linguistique et traduction;
Mme Solange Lefebvre, Faculté de théologie et des sciences des religions;
Mme Ginette Michaud, Faculté des arts et des sciences, littératures de langue française.

Académie II

M. Bernard Bernier, Faculté des arts et des sciences, anthropologie;
Mme Ann Langley, HEC Montréal;
Mme Marie Mc Andrew, Faculté des sciences de l'éducation, administration et fondements de l'éducation;
M. Maurice Tardif, Faculté des sciences de l'éducation, administration et fondements de l'éducation;
M. Christian Vandenberghe, HEC Montréal.

Académie III

M. Michel Desjardins, Faculté de médecine, pathologie et biologie cellulaire.

La Médaille Innis-Gérin, attribuée à une personne dont l'œuvre constitue un apport éminent et soutenu en sciences sociales, a été décernée à M. Georges Dionne, professeur à HEC Montréal et la Bourse de recherche Konrad Adenauer, pour honorer l'entièreté du travail académique pour la promotion de la collaboration universitaire entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été remise au philosophe Jean Grondin, professeur titulaire au département de philosophie à la Faculté des arts et des sciences.

Le 19 novembre, en qualité de président d'honneur du concert dans le cadre du 200^e anniversaire du Séminaire de St-Hyacinthe, son *alma mater*, le recteur a prononcé le mot de bienvenue. Il rappelle que pendant plus de cinquante ans, jusqu'en 1972, l'Université de Montréal a décerné des diplômes, non seulement pour ce séminaire, mais pour 40 collèges classiques. Ces liens avec des collèges au travers du Canada, et jusqu'à St-Pierre et Miquelon, qui sont tombés dans l'oubli, auraient avantage à être réactualisés.

Il est ensuite heureux de souligner que le Conseil de l'Université a récemment nommé M. Michel Carrier, qui occupait le poste d'administrateur exerçant les fonctions de doyen depuis le 1^{er} janvier 2010, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. Son nouveau mandat prendra fin le 31 mai 2016.

Au chapitre des relations de travail, une entente confirmant la prolongation et la modification de la convention collective jusqu'au 31 mai 2014 a été signée, le 16 novembre dernier, avec le Syndicat des employés et employées de soutien de l'Université de Montréal (SEUM), section locale 1244.

Du 23 au 27 novembre, le recteur a participé à une Mission à Paris avec les directeurs des écoles affiliées, lors de laquelle plusieurs rencontres fructueuses ont eu lieu, notamment avec des diplômés et un panel de journalistes parisiens, dont le Nouvel Observateur. La morosité qui règne dans le monde universitaire français l'a désolé.

Revenant sur la 533^e séance, lors de laquelle il prononçait son allocution annuelle, le recteur informe l'Assemblée que son rapport est maintenant disponible sur le web; il invite les membres de la communauté à l'utiliser comme outil de communication et de représentation. La distribution d'exemplaires aux membres de la direction, aux doyens et aux directeurs de services est commencée et se poursuit cette semaine. Des exemplaires peuvent être obtenus, sur demande, auprès du BCRP, dont il tient à souligner le travail remarquable dans cette initiative.

Dans l'esprit de la saison, le recteur rappelle aux membres de la communauté qu'ils pourront, jusqu'au 14 décembre, faire des dons de denrées ou d'argent qui permettront de constituer plus de 300 paniers de Noël destinés aux étudiants ayant des difficultés économiques. L'an dernier, 376 enfants ont ainsi reçu un cadeau de Noël grâce à cette campagne.

Au chapitre des honneurs, la professeure Monique Cormier a récemment été honorée par son ordre professionnel lors du congrès annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec. Professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction, Mme Cormier a reçu la plus haute distinction de l'organisme, soit le titre de membre d'honneur, en reconnaissance de services exceptionnels rendus à la profession et à l'Ordre.

Le recteur est heureux d'annoncer que les travaux de mise à niveau et de mise aux normes de la salle de l'assemblée universitaire (M-415) commenceront en janvier. La nouvelle configuration a été pensée en mode plus collégial et la salle sera équipée de trois écrans et trois projecteurs. L'entrée se fera par le hall d'honneur et un accès pour les personnes en fauteuil roulant a été ajouté. La salle sera prête à la fin du printemps et l'assemblée pourra s'y réunir dès la rentrée 2012.

Il termine son rapport en souhaitant à tous une joyeuse période des Fêtes, remplie de réjouissances, de repos et de ressourcement afin d'entreprendre la nouvelle année avec enthousiasme. Il adresse de plus à tous les membres de la communauté ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2012.

AU-535-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-535-5.2

Aucun membre n'a d'information supplémentaire à soumettre à l'Assemblée.

AU-535-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-535-6

Évoquant le caractère fort déprimant des accès au campus, en raison notamment de l'absence de lumière, M. Louis Dumont demande si la possibilité d'utiliser les ressources de la communauté pour améliorer la situation a été envisagée. Vu les dépenses encourues pour l'installation d'écrans sur le campus et la création d'un vice-rectorat aux grands projets, il demande s'il pourrait s'avérer possible de créer une petite équipe, pour s'occuper des « petits projets », comme l'amélioration des accès, par exemple. Divers moyens pourraient être considérés, entre autres l'utilisation de panneaux solaires, pour intervenir autrement qu'en bétonnant des espaces auparavant boisés, et ce, à peu de frais. Le recteur dit partager ce souhait de mettre nos ressources à contribution et souligne, à titre d'exemple, que le réaménagement de la rampe d'accès a justement fait l'objet d'un concours auprès des étudiants et sera au coeur d'un projet de réfection prochainement. Il attire cependant l'attention sur la lourdeur particulière des processus d'obtention des permis et des autorisations requises pour les projets de réaménagement sur le campus, à cause de notre localisation sur la montagne.

Le doyen de la Faculté d'aménagement, M. Giovanni De Paoli, précise que le concours évoqué était un concours guidé, qui supposait, pour des motifs éthiques, que les projets soumis par les étudiants ne seraient pas utilisés comme tels. Il réaffirme la volonté de sa faculté de collaborer pleinement avec la direction dans l'élaboration de projets de réfection et de réaménagement, dans l'objectif, partagé par tous, de ne pas remplacer des arbres par du béton.

M. Laval Rioux demande au recteur quelle est sa réaction devant le refus de la ministre de donner suite à la recommandation du rapport du CIRANO d'imposer un moratoire sur le développement de foyers de formation universitaire hors campus. Le recteur répond que la direction n'a pas encore pris position à ce sujet, mais que l'Université n'a jamais eu pour politique de « saupoudrer » des offres de formation en dehors de ses foyers établis.

M. Denis Monière rapporte les doléances de collègues et de membres du personnel quant aux dysfonctionnements du PGI. Plusieurs seraient harcelés par des fournisseurs, à propos des délais de six à huit semaines dans le règlement des comptes à payer, et subiraient de ce fait une augmentation de leur charge de travail. Il demande si les vice-recteurs concernés sont au fait de cette situation. Mme Louise Béliveau convient que le système implanté en mars dernier a connu quelques ennuis; ils sont cependant réglés. Les difficultés qui perdurent sont maintenant davantage reliées au déficit de ressources humaines au sein de la Direction des finances.

Revenant sur la question soulevée par M. Dumont, Mme Francine Girard souligne l'importance de ne pas oublier les pavillons excentriques, comme celui de sa faculté, qui souffrent également des mêmes problèmes.

Dans le contexte de la période d'examen en cours actuellement, M. Jean Portugais signale que l'absence d'une politique institutionnelle sur l'utilisation, par les étudiants, des modes de communication électronique en classe engendre diverses difficultés, qui retombent essentiellement sur les membres du personnel enseignant. L'interdiction d'usage de ces appareils, en l'absence d'une règle claire adoptée par l'institution, ne peut résulter que d'une décision individuelle de l'enseignant, qui doit en prendre la responsabilité. Est-il approprié que les étudiants utilisent les médias sociaux pendant les cours? Cela peut mener à des incongruités et porter atteinte aux modes pédagogiques qui sont déployés, spécialement lors des évaluations. Il suggère que le comité qui œuvre sur la politique d'information se penche sur cette question, notamment à la lumière des politiques dont se sont dotées d'autres grandes universités. Le recteur affirme prendre cette question très au sérieux. La possibilité que cette absence de balises puisse jeter un doute sur la qualité de nos diplômes l'inquiète fortement. Devant l'importance, au plan pédagogique et académique, des considérations en jeu, il estime cependant que ce comité ne serait pas le bon véhicule. Puisque l'aspect pédagogique est au cœur de la question, il propose que le sujet soit soumis à la Commission des études, qui sera invitée à se pencher rapidement sur l'élaboration de balises institutionnelles.

En l'absence d'autres questions, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-535-7

ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/535⁹/852, A-21/535⁹/852.1 à 852.9

AU-535-7

Le président des délibérations invite l'Assemblée à élire, conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des Statuts, un membre à la Commission des études. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Annie Angers
Professeure agrégée
Département de science biologique
Faculté des arts et des sciences

Damien Contandriopoulos
Professeur agrégé
Faculté des sciences infirmières

Daniel Curnier
Professeur adjoint
Département de kinésiologie

Danielle D'Amour
Professeure titulaire
Faculté des sciences infirmières

Lyne Da Sylva
Professeure agrégée
École de bibliothéconomie et sciences de l'information
Faculté des arts et des sciences

François De Médicis
Professeur titulaire
Faculté de musique

Houssine Dridi
Responsable de programme
Vice-décanat aux études
Faculté de l'éducation permanente

Jean-Sébastien Fallu
Professeur agrégé
École de psychoéducation
Faculté des arts et des sciences

Claude Giasson
Professeur titulaire
École d'optométrie

Robert Kasisi
Professeur agrégé
École d'architecture du paysage

Marianne Kempeneers
Professeure titulaire
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Monique Kirouac
Vice-doyenne
Faculté de l'éducation permanente

Sébastien Sauvé
Professeur agrégé
Département de chimie
Faculté des arts et des sciences

Martine Valois
Professeure adjointe
Faculté de droit

M. Louis Dumont intervient pour remarquer que le nombre de candidats témoigne de l'intérêt certain des membres de la communauté pour les activités de la Commission des études, ce dont il y a lieu de se réjouir. Afin d'assurer une représentation équilibrée, en genre et en provenance, il suggère d'appuyer la candidature de Mme Danielle D'Amour, provenant du secteur des sciences de la santé, qui n'est pas représenté actuellement. Le président des délibérations rappelle que les membres doivent éviter d'exprimer des positions sur les candidatures.

M. Jean Portugais souligne que l'intitulé d'un des documents envoyés afférents à ce point comporte une référence erronée au Comité de nomination. L'Assemblée est ensuite invitée à procéder au scrutin. Au terme de deux tours, Mme Danielle D'Amour, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, est déclarée élue, avec 33 voix en faveur sur 68 votes exprimés, aucun autre candidat n'ayant recueilli plus de 13 voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme à la Commission des études Mme Danielle D'Amour, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2015.

AU-535-8

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE : RAPPORT DU PRÉSIDENT AU-535-8

À l'invitation du président des délibérations, M. Gérard Boismenu présente le rapport des activités du Comité depuis que les dossiers lui ont été transmis à titre de président, au cours de l'hiver 2011. Deux rencontres ont depuis permis au Comité de faire le point sur son mandat et de définir certaines questions prioritaires.

Évoquant la responsabilité de l'Université de se doter de mesures de suivi et d'accompagnement afin de s'assurer que ses enseignants puissent enseigner en français et s'intégrer à la communauté, il observe que peu de données précises sont disponibles quant à la situation des professeurs et chargés de cours qui n'ont pas le français comme langue maternelle ou comme langue d'usage. Le Comité souhaitera recueillir des informations plus complètes à ce sujet et s'informer des règles et des pratiques qui ont cours dans d'autres établissements universitaires afin de dresser un « état des lieux » au cours des prochains mois. Abordant ensuite la procédure entourant les plaintes et leur traitement, M. Boismenu annonce qu'une réflexion sera entreprise sur la nécessité que les plaintes soient signées et souligne que le Comité estimerait pertinent d'être informé du nombre et de la nature des plaintes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, puisque le traitement des plaintes est assuré de manière indépendante par le Secrétariat général. Le Comité souhaitera enfin se pencher sur les moyens appropriés pour que le formulaire de plainte soit rendu plus aisément accessible sur le site de l'Université. Il poursuivra ses travaux sur ces divers sujets dès la fin de janvier 2012. M. Boismenu souligne enfin que Comité a donné son appui à la campagne de communication de la FAÉCUM sur l'usage du français.

Mme Renée Béland souhaite s'assurer que la Politique s'adresse aussi aux étudiants, ce que M. Boismenu confirme, en précisant que les aspects qui viennent d'être évoqués ne constituent que certains points sur lesquels le Comité a pu se pencher jusqu'à maintenant. Mme Hélène David complète la réponse en énumérant les dispositions de la Politique qui touchent particulièrement les étudiants. M. Boismenu ajoute que la question de la qualité de langue dans les thèses de doctorat sera, notamment, considérée par le Comité.

M. Jean Portugais se dit en désaccord avec l'anonymat des plaintes. Sur la question des nouveaux professeurs qui sont recrutés alors qu'ils ne maîtrisent pas le français, il précise qu'une lettre d'entente à ce sujet vient justement d'être signée entre l'Université et le SGPUM, qui précise les exigences et les mesures exactes qui doivent s'appliquer. Compte tenu de l'impact des plaintes à cet égard, il ne lui semble pas raisonnable que l'anonymat puisse être envisagé. M. Boismenu précise que le Comité n'a pas pris de position à ce propos; le sujet présente cependant un intérêt pour certains membres.

Comparant le texte d'une offre d'emploi pour un poste de professeur et celui de l'article 10 de la Politique linguistique, qui fixe un délai d'apprentissage de la langue d'une durée maximale de trois ans, M. Samir Saul dit douter que les informations figurant dans les offres d'emploi soient suffisamment explicites pour renseigner adéquatement les candidats sur les règles applicables en matière de maîtrise du français. Il souligne que, de ce fait, l'augmentation du nombre de candidats qui ne possèdent pas une maîtrise suffisante du français engendre diverses difficultés, pour tous les intéressés. Il conviendrait, selon lui, de faire montre de plus d'affirmation du caractère francophone de l'institution à l'étape du recrutement. M. Boismenu

réitère que le Comité est déjà saisi de ces questions, qui continueront à retenir son attention au cours des prochains mois.

M. Louis Dumont soulève qu'on doit aussi s'interroger sur les programmes donnés dans une langue autre que le français et qu'il pourrait s'avérer pertinent de chercher à savoir comment d'autres établissements sont parvenus à préserver leur identité francophone tout maintenant des collaborations et des activités d'enseignement et de recherche dans d'autres langues.

M. Daniel Weinstock souligne que la disponibilité du matériel pédagogique en français est de plus en plus problématique, notamment dans son domaine. La production scientifique est, de manière croissante, en anglais et les coûts de traduction seraient trop élevés et rendraient le produit traduit inabordable. Il demande si le Comité entend se pencher sur la question.

M. Claude Marois constate que certains collègues, de langue maternelle autre que le français, publient systématiquement en anglais et enseignent, « stratégiquement », en multipliant les interventions, des étudiants ou d'autres participants, dans l'espoir d'obtenir ainsi leur agrégation sans avoir acquis une maîtrise véritable du français. Déplorant le glissement qui résulte de ces manières de contourner la Politique, par certains qui ne la prennent pas au sérieux, il souhaite que des mesures soient envisagées.

M. David Lewis demande comment s'apprécie la maîtrise du français, dans ce cadre et comment le suivi est assuré. M. Boismenu convient qu'il n'y a pas, en ce moment, d'outil qui fasse l'unanimité au sein des membres du Comité et que cette question devra être étudiée davantage. Il tient cependant à souligner que certaines difficultés se posent également à l'égard d'enseignants francophones, dont la qualité de la langue suscite des plaintes. Mme David, qui est membre du Comité et dont le bureau sera dorénavant responsable de traiter les plaintes, ajoute que la Politique fournit des outils pour apprécier ces situations et apporter le soutien nécessaire aux enseignants afin d'assurer que la Politique linguistique puisse produire ses pleins effets.

M. Lewis s'enquiert de l'échéancier qu'entend établir le Comité. M. Boismenu confirme que le Comité a résolu de tenir dorénavant trois réunions par année, au lieu d'une seule.

M. Philippe Cambron assure que la question de l'usage du français importe beaucoup pour les étudiants. Il se dit d'accord avec le constat du Comité, que le formulaire de plainte est trop difficile à trouver, puisqu'il ne figure que sous la forme d'un lien, qui accompagne le texte de la Politique. Il tient cependant à préciser que les règles actuelles en matière de divulgation de l'identité des plaignants lui apparaissent tout à fait satisfaisantes.

Mme Frédérique Gardye, qui fait état de son passage au sein de ce comité il y a quelques années, se réjouit de ce qui a été déclaré par le président du Comité, y voyant l'indication que le dossier progresse.

M. Jean Portugais s'étonne des propos entendus au sujet de la mesure de la maîtrise du français requise des nouveaux professeurs; contrairement au flou qui est évoqué, une procédure précise existe, avec un test bien identifié et un objectif clair quant au niveau qui doit être atteint, après trois années.

Le recteur affirme prendre acte, avec intérêt, des échanges intervenus. Il dit demeurer convaincu que nous devons, collectivement, trouver les moyens pour faire de notre caractère francophone un atout, et non un handicap.

M. Denis Monière dit partager la conviction que le rôle de l'Université de Montréal est certes de promouvoir l'usage du français, mais il se doit de constater qu'elle ne peut, à elle seule, se substituer

à l'État et à l'ensemble de la société. Il soulève la question de l'impact de l'usage d'une autre langue sur la qualité de la formation et demande si on a envisagé d'utiliser les évaluations faites par les étudiants afin de documenter la question.

Revenant sur son intervention précédente, M. Daniel Weinstock demande si le sujet du matériel pédagogique en anglais sera considéré par le Comité. M. Boismenu confirme qu'il s'agit là d'une question très importante, sur laquelle le Comité entend se pencher. Il observe cependant qu'au-delà de l'obligation de principe de privilégier le recours à la version française du matériel pédagogique pertinent, lorsqu'elle est disponible, des considérations afférentes au niveau de la formation dispensée doivent être appréciées et qu'une règle générale peut difficilement être formulée.

M. Laval Rioux demande quelle est la situation dans nos écoles affiliées. Le recteur convient que, dans certains cas, la place faite au français, au sein d'au moins l'une de ces écoles, semble poser problème, compte tenu de notre rôle comme grande institution d'enseignement francophone.

AU-535-9

COMITE DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE UNIVERSITAIRE—CBAU
- Orientations budgétaires 2012-2013
A-21/535^e/853

AU-535-9

La présidente du Comité du budget, Mme Danielle Morin, présente le document préparé par le Comité et en résume les principales rubriques, qui mettent essentiellement de l'avant la continuité, tout en introduisant un élément nouveau.

M. Denis Monière se dit soucieux de mieux comprendre l'esprit qui anime le Comité. Si les surplus anticipés devaient s'avérer moindres que prévu, voire inexistant, un plan de contingence a-t-il été établi? Mme Morin confirme que le maintien de l'équilibre et le remboursement de la dette sont prioritaires pour le Comité.

M. Samir Saul, constatant que la seule orientation dont l'opérationnalisation soit chiffrée précisément est la première, demande si cela résulte d'une décision antérieure. Le recteur confirme qu'une décision a en effet été prise il y a deux ans. En réponse à sa question sur le financement de l'orientation n° 4, visant à dégager les sommes nécessaires pour assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles, la présidente du Comité du budget de l'Assemblée précise à M. Saul que les seuls paramètres qui ont été chiffrés, à ce stade-ci, sont ceux des orientations budgétaires n° 1 et 2 et que les enveloppes budgétaires précises, avec une répartition plus fine, seront déterminées dans les prochaines semaines.

Au sujet des frais indirects de recherche, Mme Marianne Kempeneers demande s'il sera possible d'obtenir la répartition des dépenses de recherche par faculté et département. Le recteur assure qu'un exposé sera présenté là-dessus; il rappelle cependant que les chiffres sont calculés paramétriquement et qu'il est souvent impossible de préciser davantage.

M. Louis Dumont s'interroge sur le rôle du Comité du budget de l'Assemblée dans l'exercice en cours. Les orientations soumises lui semblent être celles préparées par la direction. Il demande si le Comité a conduit une réflexion autonome sur ce que pourraient être les orientations budgétaires de l'Université, indépendamment des propositions favorisées par l'Administration. La présidente du comité répond que le Comité a entrepris certaines réflexions, notamment au sujet des bourses. Elle souligne cependant qu'on ne peut être contre la continuité des principes déjà adoptés par l'Assemblée, tout en convenant que si des sommes considérables devenaient soudainement disponibles, le Comité souhaiterait explorer certaines avenues.

Mme Stéphanie Tougas revient sur la nécessité d'un plan de contingence, dans un contexte où le financement supplémentaire qui figure dans l'exercice provient essentiellement des contributions étudiantes. Exprimant son désaccord, le recteur souligne que les chiffres soumis figuraient déjà dans les prévisions depuis deux ans.

